

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULJIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE : Chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : ANNONCES, 25 centimes la ligne. RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fut est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 : Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 27 Avril 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 25 avril.	63 04	99 50
Du 26.....	» »	» »
Du 27.....	67 50	96 »

BULLETIN

D'après une dépêche de Berlin, la note collective dressée par les cabinets de Londres, de Vienne et de Saint-Petersbourg, serait arrivée le lundi 22 avril, dans cette capitale; mais elle n'aurait pas été remise officiellement par suite du voyage de M. de Bismark en Poméranie. Cependant, Sa M. Guillaume 1er est à Berlin. Qui donc est roi de Prusse ?...

L'insuccès des ouvertures faites à Vienne par le comte de Tauffkirchen pour rallier le gouvernement autrichien à la politique prussienne aurait été des plus complets, si l'on en juge par l'empressement qu'on met à Munich à démentir le bruit de l'union des Etats du Midi à la fédération septentrionale.

Cependant la Nouvelle presse dit qu'il serait prématuré de considérer la mission de M. de Tauffkirchen comme ayant échoué, car les négociations sur les concessions prussiennes continuent.

La presse anglaise est à peu près unanime dans ses sympathies pour la France. Il ne peut, dit le Morning-Post, exister aucun doute pour tout esprit non prévenu que la France n'ait parfaitement le droit de combattre la continuation d'occupation de la forteresse de Luxembourg par la Prusse.

Le Journal de Saint-Petersbourg met en garde le public contre la supposition que la paix soit assurée d'une manière quelconque. Au contraire, le Courrier du Nord publie un article très pacifique. Entre ces deux attitudes si différentes, nous ne dirons qu'une chose : c'est que le cabinet de Saint-Petersbourg est, sans doute, fort désireux de voir la paix maintenue, mais qu'il prend ses précautions pour n'être point pris

an dépourvu, quoiqu'il adienne. Varsovie, Vilna, Kiew, Kamienec et autres places-fortes de l'empire reçoivent d'énormes approvisionnements en matériel de guerre. Les vieux régiments de l'est sont dirigés vers le sud-ouest. Les correspondances assurent, du reste, que la Russie est animée des meilleurs sentiments pour la France.

Si nous ne savions avec quelle prudence il faut accueillir les assertions des journaux d'outre-Rhin, nous verrions peut-être une espérance de paix dans l'assertion suivante de la Nouvelle presse libre de Vienne : « Les ouvertures des trois puissances médiatrices ont été, en général, amicalement accueillies à Berlin. » Mais nous avons relevé déjà tant de contradictions, que nous sommes involontairement portés à l'incrédulité.

En Italie, on s'occupe avec une louable activité des besoins intérieurs du pays. La banque nationale a réduit le taux de l'escompte à 5 0/0 en maintenant à 7 0/0 l'intérêt sur les avances. On attend la promulgation du traité de commerce avec l'Autriche.

Les derniers avis des Etats-Unis disent que le consul américain, à la Havane, a protesté contre l'enrôlement de sujets espagnols qui se fait à Cuba pour l'armée impériale du Mexique. D'après une dépêche de New-York, une proposition faite au Sénat pour une médiation dans les affaires du Mexique, a été ajournée à la prochaine session.

La première Chambre de la Diète suédoise a repoussé, à la majorité d'une voix, l'abolition de la peine de mort, déjà votée par la deuxième. Il existe d'ailleurs un antagonisme notoire entre les deux Chambres du pays.

Pour le Bulletin politique : A. Layton.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Madrid, 24 avril, soir. M. Corradi a présenté un amendement au bill d'indemnité ainsi conçu : « Le Sénat déclare le ministère libre de toute responsabilité pour tout ce qui n'est pas contraire aux principes de justice; mais il n'adopte pas comme loi les décrets promulgués parce qu'ils rendent difficile la constitution constitutionnelle, d'où dépend l'existence des institutions.

Constantinople 24 avril. La Turquie se dit autorisée à démentir formellement

s'était vue abandonnée. Voilà ce qui rendait sa haine si brûlante, ce qui l'avait portée à commander l'assassinat de sa rivale.

C'est là une nouvelle situation, se disait-elle; mais le poète doit les connaître toutes pour savoir les dépeindre. Je ne crois pas, pour ma part, à l'instinct du génie; je ne crois qu'à l'expérience. Comment parler de la saveur, d'un ananas, s'il l'on n'en a jamais goûté ?

Peu lui importait que l'attentat contre Natalie eût échoué; elle en avait éprouvé l'émotion, cela lui suffisait. S'il avait réussi, son indifférence eût été la même. En véritable méridionale, elle ne voyait dans l'assassinat qu'un de ces péchés dont on obtient l'absolution.

Une seule pensée la préoccupait sans cesse, la poursuivait nuit et jour : la gloire. Elle brûlait de voir son nom célèbre dans toute l'Europe, et, pour être couronnée au Capitole, elle eût donnée sans regret des années de sa vie. Aussi que d'intrigues; que de flatteries, que de bassesses pour atteindre ce but suprême de ses desirs ! Et tout cela en vain !

Telle était la cause de ses larmes, de son agitation, de ses alternatives de sombre douleur et de colère. Ses jours étaient brûlants et ses yeux étincelants. Apercevant par hasard son image dans la gloire, elle s'arrêta à la considérer avec un sourire de complaisance et s'écria, un peu dépitée : « Que n'ai-je des témoins de cette indignation qui sied si bien à ma beauté ? En ce moment, ma figure ne ferait des amis. »

Comme si elle n'avait eu qu'à exprimer un désir pour le voir accompli, on lui annonça au même instant le comte Alexis Orloff.

les assertions de la Liberté relativement à l'état des choses en Crète et en Epire. Omer Pacha est sur le point d'écraser les derniers débris de l'insurrection Crétoise. MM. Abraham et Nissim Camondo ont été décorés de l'ordre du Medjidid de deuxième classe.

Vienne, 24 avril. L'Assemblée Générale du Crédit mobilier Autrichien a été tenue. On a décidé le paiement de 3 florins comme complément des intérêts et la convocation d'une assemblée extraordinaire pour solliciter du gouvernement autrichien la permission de racheter ultérieurement ses propres actions jusqu'à concurrence d'une somme de 10 millions.

Berlin, 24 avril, soir. On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord : On ne connaît pas encore de propositions de médiation dans la question du Luxembourg. Ces propositions n'ont donc pas pu être discutées. En attendant, il est constaté que la Prusse n'a renoncé ni à son droit de garnison en faveur d'une union du Luxembourg avec la Belgique, ni aux traités qui s'y rapportent avec la Hollande.

Berlin, 24 avril, soir. La Correspondance provinciale dit que la nouvelle de prétendus armements ordonnés par la Prusse, à l'occasion de l'affaire du Luxembourg, est dénuée de tout fondement. Malgré l'annonce de mesures militaires prises par la France et qui ont un rapport évident avec la question du Luxembourg, la Prusse n'a pas cru devoir, jusqu'ici faire des préparatifs qui seraient en contradiction avec son espérance de maintenir les relations pacifiques avec la France. — M. de Bismark revient aujourd'hui de son voyage en Poméranie. C'est M. de Bismark qui ouvrira la session des Chambres prussiennes.

Florence, 24 avril, soir. Chambre des députés : L'Ordre du jour porte la discussion de la Convention passée entre l'Italie et la France pour la répartition de la dette pontificale. M. Debon combat la Convention; il fait observer que le paiement de la dette pontificale équivaut à une renonciation à Rome. L'Italie ne doit pas donner son argent aux ennemis de la liberté de conscience et de la civilisation.

M. Ferrari combat aussi la Convention. Il dit qu'il n'y a qu'un seul contractant, que tous les avantages ont été accordés à l'ennemi de l'Italie; il croit que cette Convention altère l'esprit de l'alliance française. M. Visconti-Venosta défend la Convention, dont il explique le but. Il déclare que le Gouvernement pontifical, n'ayant pas participé à la Convention de septembre, ne pouvait pas participer à la Convention relative à la dette.

M. Crispi regrettait qu'un dépôt de garantie ait été fait par l'Italie à la Caisse des dépôts et consignations de Paris. Il assure que douze millions ont été pris, sur la somme déposée, et employés par le Pape à enrôler une légion étrangère contre les Italiens. M. Minghetti, rapporteur, soutient la Convention, et nie qu'aucune pression ait été exercée par la France. — L'article unique du projet de loi, portant approbation de la Convention, est adopté.

Florence, 24 avril, soir. Chambre des députés : Le ministre des Finances, répondant à M. Laporte, annonce qu'il fera l'exposé de la situation financière de l'Italie dans la séance du 6 mai prochain.

Paris, 25 avril, soir. Le Moniteur du soir indique diverses dispositions du ministre de la guerre, pour une revue d'hommes de la réserve qui aura lieu, comme les années précédentes, le jour du conseil de révision.

Au Corps législatif, M. Jules Favre a déposé une demande d'interpellation sur le Luxembourg.

Russe? Elle s'avança néanmoins au-devant de lui d'un air riant, et feignit ne pas s'apercevoir qu'il fronçait les sourcils.

« C'est un barbare, pensa-t-elle, qui demande à être traité d'une façon toute particulière. Pour dompter ce lion, il faudra que je le fette. »

« Une affaire grave m'amène auprès de vous, signora, dit Alexis d'un air sombre. »

« Une affaire grave? répéta-t-elle gaiement. Alors je vous plains, M. le comte; il est difficile de causer avec moi de choses graves. »

« Vous aimez mieux les exécuter ! reprit-il, se jetant avec nonchalance sur le divan. N'aimant pas à jouer avec des choses sérieuses telles qu'un poignard, par exemple, vous le rejetez loin de vous, sans vous inquiéter si, par hasard, il ne va point percer un autre cœur. »

« Je ne vous comprends pas, comte, dit-elle, affectant l'ingénuité et le regardant avec une expression si séduisante qu'il sourit involontairement. »

« Je vais me faire comprendre, répliqua-t-il d'un ton plus doux. L'assassin qui poursuivait la princesse Tarrakanoff à la fête du cardinal de Bernis était salarié par vous, signora Madalena Morelli Fernandez, dite Corinne ! »

« Et quand cela serait, signor Alexis Orloff, dit le bel Hercule du Nord? demanda-t-elle, singeant avec une grâce espérante la gravité du comte. »

L'élection de M. Liégeois a été validée. Le jour de la prochaine séance n'a pas été fixé.

L'Etendard et d'autres journaux réfutent l'argumentation de la Gazette du Nord relativement au droit de la Prusse à occuper le Luxembourg. L'Etendard aime à croire que les assertions de la Gazette du Nord lui sont entièrement personnelles. La France démontre que le maintien de l'occupation prussienne dans le Luxembourg menace l'indépendance de la Hollande. La plupart des journaux considèrent la guerre comme inévitable si le Luxembourg n'est pas évacué.

QUESTION DU LUXEMBOURG.

On lit dans l'Etendard : Le mouvement de l'opinion continue à s'accroître dans le grand-duché de Luxembourg. La presse luxembourgeoise est unanime à repousser l'annexion à la Belgique, et la combat avec un extrême vivacité. En résumé, l'Union, journal officiel du grand-duché, demande dans le numéro arrivé ce matin l'annexion à une grande puissance; le Courrier réclame le maintien de l'autonomie; le Wort, feuille religieuse, qui compte à elle seule autant d'abonnés que les trois autres journaux, attaque la Belgique avec violence, et proclame ses préférences pour la France; enfin Das Land, journal très remarquablement rédigé, repousse toutes les combinaisons belges ou germaniques au profit de l'annexion française. A. JOURDIER.

M. DE BISMARCK.

Il sera fin celui qui prendra M. de Bismark sans vert. Les juristes, les historiens, les publicistes croyaient tenir le subtil homme d'Etat dans le filet à mailles serrées qui s'appelle le traité de 1839; ils le croyaient d'autant mieux que tel paraît être le sentiment des hommes d'Etat de St-Petersbourg, de Londres, de Vienne. Erreur. M. de Bismark s'occupe, ma foi ! bien du traité 1839 ! Il a mieux que cela : il a une convention spéciale de 1816, laquelle subsiste, on l'entend ainsi à Berlin, absolument comme si n'avaient pas eu lieu les événements qui ont disloqué, puis reconstitué, avec les concours de la Prusse, le royaume actuel des Pays-Bas.

Voici en effet ce que la Correspondance de Berlin, publication inspirée par M. Bismark, imprime à l'adresse du roi de Hollande d'abord, et des Etats médiateurs ensuite :

« Le cabinet de la Haye ne peut avoir oublié que le 24 juin de l'an dernier, lorsqu'il fit demander à Berlin comment la Prusse entendait concilier le maintien de ses troupes à Luxembourg avec la dissolution de la Diète

souveraine, et Catherine veilla sur tous ses sujets avec la sollicitude d'une mère.

« Cette excellente impératrice ! dit Corinne avec un sourire équivoque. Mais pour protéger ses sujets, ses chers enfants, elle ne devrait pas les laisser sortir du pays. Remenez en Russie votre jolte princesse, vous la mettez à l'abri de nos styles. »

« Vous la baissez donc cordialement ? »

« Oui, je la baise, répondit Corinne après un instant de réflexion. Et voulez-vous savoir pourquoi ? Ce n'est ni pour sa beauté, ni pour sa jeunesse, mais à cause de son talent. Je sais plus que la hair, je la crains : elle peut devenir ma rivale en renommée. Ah ! si vous l'aviez vue, ce soir-là, si vous l'aviez entendue ! Le cygne n'est pas plus blanc, plus gracieux, et sa poésie était un chant de cygne. On applaudissait, on l'acclamait et l'on fondait en larmes. Moi aussi, je pleurais, non pas d'attendrissement, mais de dépit et de fureur; car on m'oubliait pour elle, on me délaissait pour l'entourer d'hommages. Et vous me demandez si je la hais ! »

« Corinne s'était laissé entraîner par le feu de sa jalousie et de sa rage. Le comte s'aperçut avec plaisir que ce n'était pas là une comédie improvisée, mais bien l'expression de ses sentiments réels. »

« Nous nous entendrons sans peine, signora, reprit-il à voix basse. Une haine sincère mérite plus de confiance encore qu'un véritable amour, car elle est plus durable. Je m'ouvrirai donc à vous, signora, si vous me jurez de ne pas trahir un seul mot de mes confidences. »

« Je le jure ! dit-elle gravement. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 27 Avril 1867.

NATALIE

NOUVELLE

imitation de l'Allemand.

CHAPITRE IX — Suite.

CORINNE.

Corinne était seule. Agitée, en proie à des pensées tumultueuses, elle allait et venait, poussant par intervalles des exclamations violentes, puis redevenant muette et pensive. C'était une Italienne aux passions ardentes, tout amour ou toute haine, mais aussi inconstante dans la haine que dans l'amour. Les émotions, quelles qu'elles fussent, n'étaient pour elle qu'un breuvage enivrant qui réchauffait l'inspiration dans son cerveau. Elle avait besoin d'un peu d'ivresse pour se sentir poète. Sans l'amour, c'eût été fait de sa gloire; elle ne pouvait improviser que sous l'empire d'un sentiment assez violent pour la surexciter et lui mettre le sang en ébullition.

Voilà pourquoi elle avait aimé Carlo et elle regrettrait d'avoir perdu son amour. Seulement, lésien, à elle, avait duré un peu plus que d'habitude, parce qu'elle

La reproduction est interdite.

germanique, il lui fut nettement répondu que la garnison prussienne de Luxembourg se trouvait désormais dans cette ville, non plus comme garnison fédérale, mais aux termes des traités internationaux que la Hollande a conclus avec la Prusse en 1816 et ratifiés en 1819. On n'ignorait pas, non plus, à la Haye, que la maison de Hollande, d'après les traités de Vienne, ne peut disposer du Luxembourg sans le consentement de ses agnats, en tous les droits desquels la couronne de Prusse se trouve aujourd'hui légitimement substituée.

Ainsi, non seulement la dissolution de la confédération n'a pas altéré le droit de la Prusse à occuper un pays désormais libre de tout bien germanique, mais le roi de Hollande ne saurait disposer, avec ou sans le consentement populaire, d'une province qui lui appartient incontestablement. Il faut l'adhésion des agnats, des magnats et comme ceux-ci ont été absorbés par la Prusse, c'est la Prusse qui parle et agit à leur place. On voit de quelle judaïque façon.

Une chose nous surprend : C'est que M. de Bismark se borne à exhiber les vieux parchemins relatifs au Luxembourg et à la Hollande. Il lui serait tout aussi facile et opportun d'invoquer les traités où il est dit que la Lorraine et l'Alsace appartiennent aux ducs et princes hier maître chez eux, aujourd'hui serviteurs chez autrui. Le tout serait de faire accepter cette transmission de propriété par les gens de Metz et de Strasbourg de Nancy et de Metzères. M. de Bismark, dans sa modestie, croit peut-être qu'il en viendrait facilement à bout. — Que ne tente-t-il l'expérience.

Pour extrait A. Layton.

UNE DÉPÊCHE PROVOCATRICE.

La situation se dessine selon la logique des faits plus puissante que les attachements ou les subtilités politiques. La guerre sort de l'injustice ambitieuse comme la foudre s'échappe du nuage électrique. Voici une dépêche transmise de Berlin, le 24 avril :

La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que la situation de la question du Luxembourg n'a subi aucun changement ces jours derniers. Le télégramme envoyé de Paris relativement au principe d'arrangement proposé par les puissances médiatrices, n'y change rien. On n'a pas demandé d'ici des propositions de médiation. Le gouvernement prussien a demandé seulement l'avis des puissances garantes du traité de 1839 sur l'union du Luxembourg, désirée à Paris. Le droit de tenir garnison dans la forteresse de Luxembourg, qui revient à la Prusse en vertu de traités antérieurs, n'y est pas en question. La Prusse n'a pas l'intention de renoncer au droit d'occupation de Luxembourg et les bruits qui se rapportent à ce sujet n'ont pas de consistance.

Ainsi le cabinet de Berlin n'attend même pas que les Etats médiateurs lui aient communiqué officiellement leur résolution conciliante; il sait d'avance qu'elle contrariera ses prétentions, et il la tient, avec un sans-gêne cavalier, pour non avenue. Selon le journal de M. de Bismark, la question de l'occupation de Luxembourg par les forces prussiennes n'a pu être mise en question.

Dès lors, à quoi bon les négociations diplomatiques ? A quoi bon ? A gagner du temps, à préparer les réquisitions de soldats, à fabriquer des canons et des fusils, à accumuler des munitions de guerre. La Prusse est contumace du fait. Ne jurait-elle pas ses grands dieux, à la veille de la campagne de 1866, qu'elle n'avait aucune fâcheuse intention, l'innocente, vis-à-vis de l'Autriche et des provinces confédérées ?

— Je ne l'oublierai pas. Je mets ma vengeance entre vos mains, M. le comte. Vous me délivrerez de cette rivale.

— Oui, dit-il avec un sourire cruel. Une fois l'œuvre accomplie, vous pourrez compter, signora, sur la reconnaissance de l'impératrice. Catherine protège les muses, et elle pensera à la célèbre Corinne; attendez-vous à une récompense magnifique.

— Je l'accepterai avec gratitude; les poètes sont toujours pauvres; la richesse est la seule jouissance que les muses ne procurent pas.

« Ah ! s'écria Corinne quand elle fut seule, j'atteindrai donc enfin à la réalisation de tous mes desirs; j'aurai non-seulement la gloire, mais encore la richesse, qui vaut presque la gloire, l'argent a déjà fait plus d'une renommée; mais la renommée n'entraîne pas toujours la fortune après elle. »

SOLIDARITÉ

En France, lorsque l'honneur du pays est en jeu, l'unité patriotique se fait instantanément. Si donc la Prusse et même si l'Europe comptent sur nos divisions politiques, elles se préparent une forte déconvenue. Nous allons au drapau menacé comme les paysans vont à la ferme incendiée.

Dans l'opposition Girondine ou radicale, complet accord pour soutenir le gouvernement de l'Empereur dans le débat qu'il soutient aujourd'hui au nom des droits et de l'honneur de la France. Même unanimité parmi les conservateurs plus ou moins attachés aux idées réformistes et autoritaires. M. Emile Ollivier parle comme M. Jérôme David, M. Granier de Cassagnac écrit dans le Pays comme M. de Sacy dans le Journal des Débats.

Ceci établi, et de son péremptoire, M. Granier de Cassagnac se demande quelle issue devrait avoir l'entêtement de la Prusse à résister aux justes réclamations de la France, aux bienveillantes exhortations des autres Etats européens. Ce serait la guerre, dit-il, une guerre dans laquelle, avec le droit, nous aurions la force pour nous.

« De Marseille à Dunkerque, de Bayonne à Strasbourg, il n'y a qu'un même peuple et qu'une même âme, tandis que la Prusse nouvelle, masse encore mal jointe, éprouverait, dans un choc contre nous plus d'une dislocation. Prise entre notre brave et vieille armée et notre flotte cuirassée, la Prusse ne résisterait pas à trente de la France. Un échec sur le Rhin remettrait en question les immenses résultats de Sadowa et une campagne de notre flotte anéantirait pour dix ans le commerce de l'Allemagne. »

Ce n'est point une menace, c'est un avertissement précis et juste. Si M. de Bismark n'y veut pas entendre tant pis pour son orgueil. Nous aurions peut-être le droit d'ajouter, tant mieux pour la liberté et pour la fortune de la France.

Pour extrait A. Layton.

LONGANIMITÉ DE LA FRANCE

Tout a une fin dans ce monde. La patience de la France subit elle-même la loi commune; il faut qu'on le sache en Prusse, aussi bien que dans les petites cours qui briguent le singulier honneur de vivre sous sa dépendance. Notre longanimité à l'égard du cabinet de Berlin et de la Confédération du Nord, a été depuis une année au-delà de toutes les prévisions de l'Europe. Dominés par notre respect du principe libéral et civilisateur des nationalités, dont nous avons généralement arboré le drapeau, nous laissons l'Allemagne libre de disposer d'elle-même, en espérant voir bientôt se dissiper les dangers graves de la victoire de Sadowa. La Prusse nous semblait la plus intéressée à contenir les prétentions orgueilleuses des utopistes et des universités dont la révolution est le point de départ ou le but. Sans blesser les intérêts respectables du dehors, sans froisser l'indépendance de ses anciens confédérés, elle pouvait, par une politique patiente et juste, doubler en quelques années ses forces au grand profit de la paix générale et de l'équilibre de l'Europe. Un peu de sagesse et de franchise lui suffisait pour accomplir sa tâche, et nous supposons qu'elle serait assez sensée pour ne point

parente. — Je ne l'oublierai pas. Je mets ma vengeance entre vos mains, M. le comte. Vous me délivrerez de cette rivale.

— Oui, dit-il avec un sourire cruel. Une fois l'œuvre accomplie, vous pourrez compter, signora, sur la reconnaissance de l'impératrice. Catherine protège les muses, et elle pensera à la célèbre Corinne; attendez-vous à une récompense magnifique.

— Je l'accepterai avec gratitude; les poètes sont toujours pauvres; la richesse est la seule jouissance que les muses ne procurent pas.

« Ah ! s'écria Corinne quand elle fut seule, j'atteindrai donc enfin à la réalisation de tous mes desirs; j'aurai non-seulement la gloire, mais encore la richesse, qui vaut presque la gloire, l'argent a déjà fait plus d'une renommée; mais la renommée n'entraîne pas toujours la fortune après elle. »

(La suite au prochain numéro.)

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer, par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucins, n° 19, à Paris.

l'oublier. Aujourd'hui, il nous faut bien ouvrir les yeux à la lumière, et après avoir compté un à un les sacrifices que nous avons faits inutilement à l'idée léonarde que nous voulions propager, avouer que la mesure est comble. Non, la Prusse n'a rien compris à la politique désintéressée que nous avons suivie en sa faveur; non, les agitateurs qui mènent les affaires à Berlin, à Sartgard ou à Munich, sont incapables de saisir la portée et le caractère de notre attitude. C'était par le droit et par le libre consentement des âmes que nous comptions reconstruire les nationalités du centre de l'Europe, et c'est par le fer et la violence qu'on prétend enrégimenter les populations comme des troupeaux pour la seule splendeur d'une couronne. Nous voulions les nobles persuasions de la paix et l'on nous répond par les brutalités de la force.

Après Sadowa, les soldats de la Prusse ont traité le Hanovre, les duchés de l'Elbe, non comme des peuples de la grande famille allemande, mais comme des étrangers vaincus. A Francfort, le pillage organisé a été mis à l'ordre du jour, comme aux temps désastreux du moyen-âge; les prescriptions les plus explicites du traité de Prague, en faveur des Danois du Sleswig, ont été enfin éludées d'abord, puis niées. Ce n'est pas tout : au moment où nous avions le droit de penser que l'Allemagne resterait organisée en trois groupes, des traités secrètement préparés et signés rendaient le gouvernement de Berlin souverain maître des armées des Etats du Sud. Des discours officiels ouvraient des horizons plus vastes encore. Et cependant nous continuons à rester paisibles ne songeant qu'à sauvegarder les intérêts du travail, malgré ces menées offensives.

A la dernière heure, sollicités par la Hollande, nous avons voulu exiger de la Prusse, sa renonciation à la citadelle de Luxembourg qu'elle ne détenait désormais qu'au titre d'une usurpation flagrante. C'était peu, on en conviendra, à côté des agrandissements exagérés de la puissance prussienne. Eh bien ! cette juste prétention a suffi pour provoquer à Berlin un débâtement de passions qui tient, en vérité, du vertige. Depuis près d'un mois, il n'est pas de menaces et de calomnies dont nous ne soyons l'objet de la part des feuilles prussiennes. On nous prête toutes les ambitions pour couvrir celles que l'on a soi-même conçues, et l'on nous traite comme si, après que l'Allemagne a parlé, la France n'a plus qu'à se taire. Il n'y a plus qu'une loi dans le monde, l'intérêt de l'Allemagne-prussienne; l'Europe elle-même est comptée pour rien. La Gazette de l'Allemagne du Nord nous signifie encore, aujourd'hui, qu'on n'admettra pas plus à Berlin, les observations de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche que les nôtres. La Prusse restera dans la citadelle de Luxembourg, parce que tel est son bon plaisir. C'est un défi, c'est la guerre !

La France ne saurait plus hésiter en présence de provocations aussi insensées. Si la Prusse veut recourir aux solutions des batailles, nous ne pouvons l'en empêcher. Aussi bien, faut-il qu'elle sache, à son tour, que ce jeu terrible lorsqu'on nous y force, ne saurait nous déplaire et nous y savons gagner assez souvent la partie.

UN MOT SUR LE PROJET

DE RÉORGANISATION MILITAIRE

Sous ce titre, M. le général Changarnier vient de publier dans la Revue des Deux Mondes une étude rapide, sur laquelle l'autorité militaire de l'écrivain a déjà appelé l'attention du public et celle des hommes spéciaux.

Nous allons en donner, par quelques citations, un aperçu aussi exact que possible à nos lecteurs.

Le général Changarnier pose d'abord en ces termes la question actuelle :

La France, qui n'a pas mis en mouvement un seul bataillon, croit avoir subi en 1866 un des plus grands désastres de son histoire. Justement inquiète de l'avenir, persuadée qu'il lui faudra reconquérir les armes à la main son importance ou s'affaïsser, elle s'est demandée si ses institutions militaires sont proportionnées aux exigences, aux périls de la situation. En réponse à la préoccupation générale, notre gouvernement, dont nous devons approuver toutes les mesures capables de nous rendre notre sécurité et notre influence, a ordonné la fabrication de fusils se chargeant par la culasse, et réuni une nombreuse commission de défense nationale.

Sur le premier point, rien à contester. Sans considérer le fusil à aiguille, ce métré engin de guerre beaucoup trop vaût, comme la cause principale des victoires de la Prusse, reconquérir l'urgence de donner à notre infanterie un fusil valant ou ayant la réputation de valoir au moins autant que celui dont cette heureuse puissance avait armé à propos ses bataillons. Même avec les généraux les plus confiants en leur facilité de faire passer leur âme dans l'âme des soldats, il importe que ceux-ci ne croient pas à l'infériorité de leur armement.

En lisant le rapport de l'honorable maréchal Randon, alors ministre de la guerre, et la liste très-longue des membres de la commission militaire, nous nous sommes rappelés d'abord que sous le régime de la loi actuelle de recrutement, la France n'a pas connu de revers, ensuite que le Code civil a eu quatre rédacteurs, et les célèbres ordonnances de Louis XIV sur la marine et sur les forêts, chacune deux ou trois; nous avons pensé aussi à un opéra-comique dont notre enfance s'est amusée, et dans lequel un personnage fait annoncer au son du cor ses desseins secrets.

Le type dont plusieurs écrivains reprochent à notre gouvernement de trop s'écarter dans ses projets est-il bien choisi ? Les hommes qui ne s'inclinent pas sans examen devant la fortune et qui ont recueilli des renseignements exacts ne le croient pas. Nous ne manquons jamais à l'égard de l'armée prussienne du respect qu'on se doit entre soldats et même entre ennemis. Si nous nous occupons d'elle aujourd'hui, si nous ne manifestons pas pour elle une admiration sans mélange, c'est qu'elle a partout en ce moment la faveur du vulgaire.

M. le général Changarnier est convaincu que l'armée prussienne telle qu'elle est concu-

tinée, enlevant brusquement, dit-il, une nombreuse réserve à ses occupations sélectives, ne s'est pas montrée apte à supporter les fatigues d'une longue campagne, et il pense que si l'armée autrichienne avait eu à sa tête un homme de guerre tel que l'archiduc Charles, notre adversaire de 1794 à 1809, le sort de l'entreprise tenté par M. de Bismark eût été différent.

On a osé dire, continue-t-il, qu'en 1866 la Prusse a mis 700,000 hommes en campagne. C'est une grande exagération. On a ajouté que désormais elle pourra opposer à ses ennemis 1 million 400,000 hommes. Cela n'est pas plus vrai. Ce qui malheureusement est certain, c'est que les Etats de la rive gauche du Mein, abjurant leur indépendance, se sont rangés sous la bannière de la Prusse. Ce qui est possible, puisque cela s'est déjà vu, c'est une coalition disposant contre nous d'armées très nombreuses.

L'illustre écrivain ne croit pas, malgré l'exemple de l'Amérique, à la solidité de ces troupes, troupes peu exercées au maniement des armes, peu affectionnées à leurs chefs, naturellement agitées, inquiètes devant l'ennemi.

Malheur à la France, s'écrie-t-il, si, brisant la chaîne de ses glorieuses traditions, elle se lassait d'avoir une armée plus puissante par l'organisation que par le nombre ! — Etaient-ils des soldats improvisés, ces 50,000 hommes qui, sous les ordres du général Bonaparte, eurent raison en quinze mois de l'armée piémontaise et de trois armées autrichiennes ? — Etaient-ils de nouvelle levée, ces 130,000 soldats qui, partis du camp de Boulogne, allèrent rapidement cerner Ulm, et peu de jours après entrèrent dans Vienne, n'ayant à envoyer dans les hôpitaux que des blessés ? — Etaient-ils des demi-bourgeois, demi-soldats, ceux qui pendant deux hivers ont vécu dans la tranchée de Sebastopol, et sans que leur courage eût été refroidi par plusieurs assauts infructueux, en livrèrent un décisif ? — Avaient-ils été enlevés récemment à l'atelier, au salon, à la charrue, ces admirables soldats qui, au Mexique, n'ont jamais tenu compte des distances ni du nombre de leurs ennemis ? Lasse enfin de faire couler leur sang généreux pour d'ingrats étrangers voués à l'anarchie, la France les rappelle. Qu'elle n'oublie pas leur gloire ! Que cette gloire lui soit une consolation des mécomptes de la politique et un préservatif contre de dangereux engouements !

L'honorable général examine ensuite, pour le combattre à ce point de vue, le projet de loi soumis au Corps législatif. Il réclame le ralentissement et le désordre que les réunions périodiques d'une nombreuse réserve apporteront dans le travail des campagnes et dans celui des usines, ainsi que dans les études des jeunes gens voués aux professions libérales.

La réserve, continue-t-il, sera excellente à deux conditions. Voici la première : soit qu'ils aient servi cinq ans, soit qu'ils appartiennent à la seconde moitié du contingent, les hommes de la réserve n'auront pas besoin d'autorisation pour se marier, et sur la présentation de leur acte de mariage, ils seront immédiatement rayés des contrôles et ne pourront être réintégrés. Seconde condition : avant de rejoindre l'armée active, la réserve ne sera ni réunie ni exercée.

Il croit que notre pays est en droit de beaucoup attendre, pour sa défense, de la garde nationale mobile, dont il indique en ces termes la formation :

Au lieu de la composer des hommes mariés ou célibataires de la jeune génération, nous souhaiterions qu'elle fut composée de plusieurs bans :

- 1° Des veufs sans enfants, de vingt-et-un ans à trente-six ;
- 2° Des célibataires, de vingt-et-un ans à trente-huit ;
- 3° Des hommes mariés sans enfants, de vingt-et-un ans à trente-cinq ;
- 4° Des pères d'un seul enfant, de vingt-et-un ans à trente-trois ;
- 5° Des pères de plusieurs enfants, de vingt-et-un ans à vingt-neuf.

Un recensement commencé sans délai prouverait que, bien avant d'atteindre les pères de famille, on aurait un nombre imposant de bataillons.

Dans ce système, le contingent serait annuellement voté par le Corps législatif. L'exonération et la caisse de l'armée seraient supprimées. Le remplacement serait autorisé à des conditions sévères. La durée du service serait de neuf ans, dont cinq dans l'armée active. Après ces cinq ans, les soldats pourraient se marier sans autorisation préalable. La réserve et la garde nationale mobile ne seraient appelées sous les armes que dans les circonstances extrêmes. Il est donc nécessaire de constituer une armée capable de donner à ces énergiques suppléments le temps d'acquiescer toute leur valeur.

N'essayons pas, dit le général Changarnier, d'égaliser le chiffre de nos soldats à celui de nos adversaires possibles. Même en nous épuisant, nous ne serions pas sûrs d'y parvenir. Ne nous en inquiétons pas. Si l'est, très-difficile à 3,000 hommes d'en combattre avec succès 5,000, il est infiniment moins à 60,000 d'en défaire 100,000. Plus les proportions s'élevaient, moins l'infériorité numérique est fâcheuse. Elle peut être, avantageusement, compensée par l'habileté et par la meilleure composition des troupes. Au-delà d'un certain chiffre, il n'y a point de bonne armée, point d'armée dont on puisse assurer la subsistance et bien diriger les mouvements. Celle qui, en 1812, entra en Russie était réduite de plus de moitié avant d'atteindre Moscou.

Quand cette gigantesque et lamentable expédition eût complété la ruine de nos vieilles bandes, déjà usées par des guerres incessantes, Napoléon sut encore réunir des conscrits très-nombreux et leur

faire compter quelques journées glorieuses. Malheureusement cette jeunesse, toujours dévouée, toujours brave, mais inhabile à prendre soin d'elle-même, fut encore cruellement traitée par le bivouac, par les marches prolongées, par la maladie, que les champs de bataille qui se nomment Lutzen, Bautzen, Dresde, Leipsick, Hanau,...

Le rôle de la cavalerie dans les guerres est diminué; mais il n'est pas fini. La cavalerie peut servir à éclairer la marche de l'armée et à décider de la victoire. Seulement, il faut alléger les hommes et les chevaux et diminuer les frais d'équipement.

Quant à l'artillerie, il y aurait plus d'inconvénients que d'avantages à multiplier à l'excès le nombre des canons. La véritable force d'une armée c'est son infanterie, et ce qu'il y a de meilleur dans un contingent n'est pas trop bon pour elle.

Pour avoir compris l'importance de cette arme longtemps avant que la combinaison de la cartouche et de la baïonnette lui eût donné toute sa valeur, l'Espagne a été pendant un siècle et demi prépondérante en Europe. La tendance actuelle à préférer les accessoires au principal nous inspire une douce inquiétude.

Croire qu'on a toujours le temps de s'occuper de l'infanterie est la plus dangereuse de toutes les erreurs. Quand la trompette sonne, entraînant hommes et chevaux, des cavaliers inexpérimentés, chargeant en désordre, chagant, comme on dit, en fourrageurs, peuvent en un instant produire un effet considérable.

L'infanterie a besoin d'une vertu de plus longue haleine; elle a besoin qu'une forte éducation lui ait enseigné sa puissance.

Ne donnons point à notre infanterie l'habitude de brûler une grande quantité de poudre par minute; tâchons de lui faire contracter l'habitude, infiniment plus difficile, de ne pas tirer sans avoir pris le temps d'ajuster. Conservons-lui le désir et l'espoir de joindre un adversaire même grand consommateur de cartouches. Les occasions en sont fort rares; une redoute ébauchée pour le combat, un village, peuvent les fournir, sans parler de l'attaque d'une brèche où nos fantassins sont sans pareils.

Enseignons-leur l'industrie du bivouac après une longue marche; ne leur laissons pas oublier que, même avec les chemins de fer si utiles aux concentrations de troupes, au transport des munitions, la guerre, selon un axiome célèbre, sera encore dans les jambes des soldats. La stratégie a des moyens plus rapides qu'autrefois, ses principes ne sont pas changés. Quoi qu'en ait dit M. le ministre d'Etat, les chemins de fer n'ont donné à personne le secret de Napoléon. Les généraux qui n'attendaient leurs adversaires que sur les voies ferrées pourraient subir d'étranges mécomptes.

Si la poudre n'a pas, plus que les rapides moyens de transport, changé les règles de la stratégie, elle a incontestablement modifié la tactique, et pourtant nous devons encore dire, comme au temps de la légion romaine: *In pedite robur*. Le général qui aurait su se former une infanterie excellente aura facilement raison de ceux qui auront placé leur confiance dans les armes spéciales.

Si on le veut, il importe de le vouloir sans délai, notre infanterie, négligée aujourd'hui, épuisée par la funeste manie des corps d'élite, se trouvera bientôt telle qu'elle a été longtemps, ardente au combat, très-décrite, très-solide lorsqu'elle se sent bien commandée. Supportant plus gaiment qu'aucune autre la fatigue des longues marches, elle est la seule qui se batte dans la misère aussi bien que dans l'abondance.

Si, comme nous n'en doutons guère, l'artillerie parvient à améliorer son tir, à allonger la portée de la mitraille, quelle est l'infanterie qui en souffrira le moins? Celle qui sait se faire devancer par des tireurs audacieux, lestes, adroits à profiter du moindre pli de terrain, d'un arbre, d'une pierre, impatientés d'attendre au point d'ou ils ne laisseraient pas longtemps debout les servants et les chevaux d'une batterie ennemie.

Doublons le nombre des élèves de Saint-Cyr destinés au service de l'infanterie. On en aura besoin pour remplir les vides que fera dans ses rangs l'organisation de la garde nationale mobile.

(Journal de Lot-et-Garonne).

Nouvelles du jour.

Les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Parmi les nouvelles mises aujourd'hui en circulation, nous citerons, pour la bizarrerie, celle qui annonce le départ de M. de Bismark pour Saint-Petersbourg. Le ministre prussien aurait envoyé ses équipages en Pologne et se serait rendu *incognito* dans la capitale russe.

Bien que la reprise des travaux législatifs ait été annoncée pour aujourd'hui, il n'est pas probable que les séances publiques aient lieu avant lundi 29 avril. Le Sénat ne fera de même sa rentrée de vacances que la semaine prochaine. L'un des projets de loi à l'ordre du jour du palais Bourbon est celui relatif à la réorganisation de l'armée.

On écrit de Rome: Sur l'ordre du Pape, cent logements environ ont été déjà préparés pour les évêques au Vatican, au Quirinal, à Saint-Sauveur-sur-l'Arno et au collège romain. Le Saint-Père voudrait loger gratuitement tous les évêques qui viendront assister aux fêtes du 29 juin.

L'inauguration du monument de M. Billault, à Nantes, aura lieu en mai.

Les maisons ouvrières. — Les constructions du parc du Champ-de-Mars sont presque

terminées. Une des plus intéressantes est assurément celle que visitait l'autre jour l'Impératrice: C'est la maison destinée aux ouvriers et pouvant être facilement acquise par un chef de famille économiste. C'est un type très heureux de construction: deux boutiques au rez de chaussée; au premier, deux appartements composés d'une salle à manger, de deux chambres à coucher et d'une cuisine; au 2^e étage, même distribution, avec pièces mansardées.

Dans chacun de ces logements ont été rassemblés les meubles types convenant aux locataires: au premier, des meubles en noyer, une batterie de cuisine, du linge, etc.; au deuxième, des meubles en bois blanc et les ustensiles nécessaires à la cuisine d'un petit ménage. Rien de plus curieux à examiner de près et comme tout cela révèle de très généreuses études faites pour l'amélioration de la condition matérielle de l'ouvrier.

Les ouvriers tailleurs de Londres ont tenu, lundi dernier, un meeting dans le palais de l'Alhambra, pour délibérer sur la question de savoir s'ils devaient ou non faire grève pour l'adoption d'un nouveau règlement concernant leurs rapports d'intérêts avec leurs patrons. Le meeting a été presque unanime en faveur de la grève et des résolutions ont été adoptées en ce sens. Il a été signé un traité d'alliance avec les ouvriers tailleurs de Paris et de Bruxelles.

Si nous en croyons la *Gazetta del Popolo du Florence* du 20, M. Waleski a eu, depuis son arrivée à Florence, plusieurs entrevues avec M. Raittzi.

On écrit de Nancy, le 24, que la santé de M. le maréchal Forey s'est sensiblement améliorée. Le maréchal a pu envoyer à l'imprimerie son instruction pour les troupes du Camp de Châlons, qu'il va commander.

Au commencement de la séance d'aujourd'hui, M. Jules Fabre a déposé sur le bureau du Corps législatif une demande d'interpellations concernant l'affaire du Luxembourg.

Pour extrait: A. Layton.

Variétés

APOLOGIE MEDICALE.

Il est des hommes qui, trop enclins à médir de la médecine, prétendent que son étude et sa pratique conduisent directement au matérialisme. Cette opinion, quoiqu'à la légère, nous paraît aussi injurieuse qu'erronée. Non, l'étude de notre science ne conduit pas du tout au matérialisme; ce n'est pas chez nous qu'il faut chercher les philosophes de la poussière et du néant et si, par aventure, il s'en trouve quelques-uns dans nos rangs ce n'est pas parce qu'ils sont médecins. En présence d'un corps inanimé, le médecin, comme le philosophe chrétien se sent éclairé par une révélation instinctive qui lui laisse, pour consolation, l'espérance. Pour lui le néant n'est qu'un mensonge.

Si l'étude et la pratique de l'art médical nous apprennent qu'il existe, chez l'homme, un principe bestial qui le pousse et l'entraîne vers les choses matérielles, vers les instincts et les appétits brutaux, elle nous servent aussi à établir qu'il y a chez lui un principe intellectuel et moral qui lui soufle les plus sublimes aspirations vers la justice, vers le beau idéal, vers Dieu. En nous dévoilant les diverses conditions de la vie, en nous rendant témoins de toutes les souffrances, de toutes les misères, en nous avertissant, à chaque instant de la fragilité de l'existence, en un mot, en nous faisant comprendre à la fois notre grandeur et notre faiblesse, elles trempent fortement l'esprit, le cœur et le caractère; elles inspirent cette couragieuse et consolante philosophie qui implique, comme une nécessité les dogmes de la religion et de nobles élans vers un monde meilleur.

Un célèbre médecin a dit, qu'il y a tant de connexion entre Dieu, la religion et le médecin que, sans Dieu et la religion, il ne peut y avoir de médecin parfait. En effet, serait-ce dans des considérations purement humaines que le médecin puiserait cette abnégation sublime qui lui fait braver la contagion et la mort, cette abnégation qui le fait vivre pour les autres et non pour lui-même; cette ardente charité, cette profonde moralité et cette discrétion inébranlable? Evidemment non; car ce sont là des vertus émanant de la conscience et ayant Dieu pour motif et pour but.

Primitivement, la médecine fut rangée parmi les sciences sacrées et exercée d'abord dans les temples. Ce célèbre médecin de Cos reçut le titre, de divin; plus tard, dans le moyen âge, les médecins ne se trouvaient que parmi les prêtres et les cénobites. Aussi, nous comprenons que la médecine soit regardée comme un sacerdoce; nous le comprenons d'autant mieux, qu'après la mission du ministre des autels, il n'en est pas de plus sublime que celle qui constitue l'homme le ministre de la nature et lui confie le maniement de la vie; nous le comprenons enfin, puisque, d'après les livres saints, le médecin comme le prêtre, a été institué par Dieu... *Creavit enim illum altissimus*.

Ainsi, démontrer que la médecine est essentiellement rattachée à Dieu et à la religion, c'est faire tomber toute accusation de matérialisme. Mais avant de terminer, nous nous demanderons si le médecin est un être inutile ou futile pour être incessamment l'objet d'une critique aussi injuste qu'inconsidérée? N'est-il pas en quelque sorte un sauveur de la société, un défenseur de la vie, luttant énergiquement contre la mort et lui arrachant bien des victimes? Si l'avocat a le magnifique rôle de défendre la veuve et l'orphelin, de sauvegarder l'honneur et le repos des familles, d'éclairer la justice pour sauver l'innocent, le médecin a pour sublime mission d'ex-

poser sa santé et sa vie pour conserver la santé et la vie de ses semblables. En le suivant sur le champ de bataille, nous l'y verrons lutter contre la destruction. Tandis que le vainqueur fait entendre des cris de joie, il entend lui que le long gémissement des blessés. Il est pour le soldat la véritable sentinelle vigilante du jour et de la nuit. Ranimer une vie près de s'éteindre, extraire des balles meurtrières de la poitrine humaine, éteindre le sang qui jaillit de mille vaisseaux rompus, voilà l'objet de ses efforts incessants. Ici le blessé l'appelle à grands cris, là, le mourant lui confie ses secrets sa fortune et ses derniers adieux pour une famille lointaine, hélas! qu'il ne doit plus revoir. A ce titre, est-il quelque chose de plus sacré, de plus digne de vénération et de respect que la mission du médecin militaire? Tout le monde connaît le bel éloge qu'a fait de Lorrey, le vainqueur d'Austerlitz, et personne n'ignore le rare dévouement d'un Percy et d'un Desgenettes. Irréfléchis destructeurs, honorez donc la médecine et l'homme de l'art s'immolant entre la peur de Charité qui prie et le soldat qui meurt pour la défense de la patrie...

BORIE, médecin, à St-Germain

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: D. L. JOURS, FETE, FOIRS. Rows include: 1. Mercredi, St-Philippe et St-Py, l'Evêque, St-Sulpice. 2. Jeudi, St-Athanase, Castelfranc, Frayssinet, Lis-sac, Miers, Vigan. 3. Vendredi, St-Invention, Gouzac, Ragnac, Larnagol, Nadailhac, Thegra. 4. Samedi, St-Monique, Lentilhac, Martel, Rocamadour.

A NOS ABONNES

L'Illustration vient de publier une brochure sur le GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG. Cette brochure, très intéressante par sa rédaction, ses dessins et son actualité, forme 32 pages dans le format de l'Almanach de l'Illustration. Elle contient 34 gravures, dont 3 planches, un plan de la forteresse, un profil d'élevation du pays et une carte de la province. Elle est mise en vente dans nos bureaux au prix de 75 centimes. Adresser, immédiatement les demandes au Directeur du Journal du Lot, avec le montant en timbres poste: ENVOI FRANCO.

Par arrêté préfectoral, en date du 22 avril courant, ont été nommés: MM. Capdeville, Jean, instituteur, à Nadaillac. Fourguères, Jean, instituteur à Valroufié. Barriety, Hypolite, instituteur provisoire, instituteur définitif à St-Médard (Catus).

Par ordre du ministre de la guerre, on va faire rentrer dans les régiments de cavalerie les 20,000 chevaux placés chez les cultivateurs.

Le Directeur des Postes du département a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} mai prochain, une boîte aux lettres sera adaptée au panneau du courrier de Cahors à Gourdon. Cette mesure aura pour résultat de procurer aux habitants des communes situées sur le passage du courrier la faculté de répondre, le même jour, aux lettres distribuées dans la matinée par les facteurs ruraux: les correspondances dont il s'agit gagneront ainsi une avance de 48 heures.

Le courrier sera tenu de s'arrêter une minute dans la commune de Concorès pour donner aux habitants le temps de disposer leurs lettres à la boîte.

Les habitants de Peyrilles et d'Uzech pourront profiter du temps d'arrêt nécessaire pour laisser souffler les chevaux au sommet des côtes qui se trouvent à proximité de ces communes. Les habitants de St-Denis profiteront de tout le temps employé au relayage de la voiture.

Les correspondances pour toute destination indistinctement pourront être expédiées très utilement par le courrier en retour de Gourdon sur Cahors, ce dernier bureau étant chargé de les acheminer, le même soir où le lendemain, dans la matinée.

Les lettres déposées à la boîte dont il s'agit supporteront une taxe de 20 centimes en cas d'affranchissement, et de 30 centimes en cas de non-affranchissement.

CONCOURS POUR LES ECOLES VÉTÉRINAIRES. Le ministre de l'agriculture vient d'arrêter un nouveau prospectus pour l'admission aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

En voici les principales dispositions: Nul ne peut être admis au concours s'il n'a plus de 17 ans et moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. Les candidats sont examinés sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'histoire. Les jeunes gens autorisés à concourir doivent être rendus à l'école le 1^{er} octobre.

La durée des études est de quatre ans. La pension annuelle est fixée à 450 fr. Il y a 178 demi-bourses, dont deux par département, à la disposition du préfet et sous l'approbation du ministre.

En outre 78 demi-bourses sont mises à la disposition du ministre qui les distribue chaque année au mois d'avril. Enfin le département de la guerre entretient à l'école d'Alfort quarante élèves militaires.

Ajoutons que l'admission est assez difficile, et on voit beaucoup de jeunes gens échouer plusieurs fois avant d'être admis. Il importe donc de choisir pour cette préparation, des maîtres qui aient fait leurs preuves.

Un vieux chasseur expérimenté annoncé que cette année les bécasses sont à peu près trois fois plus nombreuses que dans les années antérieures, ce qui est agréable en ce sens qu'une semblable apparition signifie une année fertile et favorable au raisin.

Il a été décidé que les instituteurs se rendant à Paris pour visiter l'Exposition universelle de 1867, devront être admis à voyager à demi-tarif dans les voitures de 3^e classe. Des cartes valables pour quinze jours leur seront d'ailleurs délivrées, à cet effet, par M. l'Inspecteur d'Académie de leur résidence.

Ces cartes imprimées sur papier blanc, sont adhérentes deux coupons qui devront être utilisés l'un pour aller l'autre pour le retour. Le coupon d'aller sera détaché par la gare de départ et celui de retour par la gare de Paris au moment de la délivrance du billet de demi-place; ils seront adressés au contrôle pour justifier de la réduction accordée.

Le titulaire conservera la carte servant en quelque sorte de souche à ses coupons, afin de pouvoir la représenter en route à toute réquisition. On remarquera que cette carte, qui devra être timbrée à l'aller par la gare de départ, et au retour par la gare de Paris, sera rendue à l'arrivée à destination par le titulaire avec son billet de retour.

Les cartes dont il s'agit seront essentiellement personnelles.

Suivant entente entre les compagnies, lorsqu'un instituteur partira d'un point situé sur un réseau, il sera porteur d'un billet direct pour Paris. Au retour, la gare de Paris lui délivrera un billet à demi-tarif pour sa destination définitive.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS.

Deux charretiers condamnés à 6 fr. pour défaut de guides. — Deux charretiers condamnés à 6 fr. pour défaut de guides. — Six charretiers condamnés à 6 fr. pour défaut d'éclairage à leur charrette, en circulation. — Un voliturier à 1 fr. pour défaut d'éclairage à une voiture particulière. — Deux albergistes logeurs à 6 fr. pour n'avoir pas inscrit les voyageurs sur les registres des logeurs. — Un boulangier à 1 fr. pour avoir rendu et livré un pain sans le peser. — Trois filles publiques (3 contraventions) à 3 fr. et 9 jours de prison. — Quatre habitants à 1 fr. pour défaut de balayage. — Trois personnes à 1 fr. pour jet d'eau par la fenêtre. — Onze habitants à 1 fr. pour divagation de leurs chiens sur la voie publique non muselés. — Quatre habitants à 1 fr. pour n'avoir pas fait voiter des latrines ou fosses d'aisance. — Deux vendeuses à 3 fr. et un jour de prison, pour achat sur les avenues de la ville. — Une femme de la campagne à 1 fr. pour vente de denrées sur les avenues. — Trois habitants à 3 fr. pour bruit et tapage nocturne (circonstances atténuées). — Trois habitants à 6 fr. pour le même motif. — Deux habitants à 15 fr. même motif. — Un individu à 15 fr. et un jour de prison, même motif.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 381^e livraison. TEXTE. — La semaine sainte à Rome, par M. Ludovic Celler. (1863. — Texte et dessins inédits).

Théâtre

DIRECTION DE M. GERARD DE BEER. Dimanche 28 avril 1867.

Les crochets du père Martin, drame en trois actes. Mon ami Babolin, comédie-vaudeville en un acte. Les deux Souds, vaudeville en un acte. Les bureaux s'ouvrent à 7 1/2. On commencera à 8 heures très-précises. Au premier jour débuts de toute la troupe dramatique.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances. 26 avril Bergon (Marie), à St-Henri. Décès. 25 avril Carriol (Louise), 85 ans, rue Mascoutou. Pour la chronique locale: A. Layton.

Departements.

La grêle, dit le Courrier de la Gironde, a ravagé cruellement plusieurs communes des environs de Bordeaux. Les vignobles de Saint-Médard-d'Eyrans, la Biède, A guemortes, Cadanjac, Cadillac, La Tresne, etc., ont été atteints. Ces maux cruels demandent un remède et un traitement sur lesquels les vigneron ne

sont pas toujours d'accord. Nous croyons leur être utile en leur faisant connaître l'avis suivant de M. Georges, notre habile professeur d'arboriculture, sur les soins à donner à la vigne en pareil cas :

« Nous avons appris que plusieurs communes de notre département avaient eu à souffrir de la grêle provenant de l'orage qui a éclaté vendredi soir 19; les vignes qui ont été atteintes doivent avoir été très-maltraitées.

« Lorsqu'une vigne est ou grelée ou gelée, il ne faut rien y faire; quinze jours environ après l'accident, on voit les bourgeons apparaître de toutes parts; à ce moment on ébourgeonne tous les bourgeons inutiles et l'on conserve tous ceux utiles pour les bois de taille de l'année suivante et aussi ceux qui auraient de la récolte.

« Cet ébourgeonnage (suppression de bourgeons) fait une seule fois, suffira pour les vignes d'une végétation faible ou moyenne; mais dans les endroits où la vigne est très-vigoureuse, il sera nécessaire d'y faire un second ébourgeonnage un mois environ après le premier. Par ce moyen on est sûr d'avoir du bon bois de taille pour l'année suivante, et de la récolte si le temps le permet.

Castres, 21 avril.

Une pluie de souffre est tombée mardi dernier à Lacrouzette.

Le village de Burlats était dans la consternation et croyait à la fin du monde, en voyant passer les eaux de l'Agout jaunies par le pollen des forêts qui couvrent une partie du Sidobre, car la pluie de souffre n'est autre chose que cette poussière fécondante des arbres, appelée pollenine, que le vent enlève, charrie dans les airs et laisse tomber, en pluie de souffre sur la terre.

L'étonnement des habitants de Burlats n'a rien de trop surprenant, car ce phénomène est bien rare dans nos contrées. (Aigle du Tarn).

Pour la chronique départementale: A. Laytou.

Jurisprudence

Coalitions. — La cour de cassation vient de rendre un arrêt qui définit les principes de la liberté du travail, et fixe les limites du droit de coalition.

Il est assez souvent question des grèves d'ouvriers, et le droit de coalition est assez nouveau dans notre législation, pour que l'on attache une importance toute spéciale aux décisions destinées à fixer la jurisprudence.

La loi qui a autorisé les coalitions a néanmoins voulu, par une disposition spéciale, sauvegarder la liberté du travail pour chacun et punir ceux qui y porteraient atteinte; c'est alors qu'est intervenu l'art. 414 du Code pénal, qui punit toute menace d'interdiction de travail ayant pour but de gêner chacun dans sa liberté personnelle. Par menace il ne faut pas entendre la menace accompagnée de violences, voies de fait, etc., telle que l'ont définie les art. 305 et suivants du Code pénal; il faut l'interpréter dans un sens naturel, c'est-à-dire dans le sens de toute espèce d'intimidation et de contrainte de nature à forcer des ouvriers à entrer dans une coalition malgré eux et contrairement à leurs intérêts.

Le principe de la loi est la liberté pour tous, et son sens comme sa portée sont exclusifs de tout acte extérieur venant exercer une pression et enchaîner la liberté de chacun.

Cette question a été décidée sur le pouvoir

en cassation formé par les sieurs Miaulle, Delbergue et autres, contre l'arrêt de la cour impériale d'Amiens, chambre correctionnelle du 20 décembre 1866, qui les a condamnés à diverses peines d'emprisonnement.

Le rapport a été fait par M. le conseiller du Bodan.

M. Hérod a soutenu le pourvoi, au rejet du quel a conclu M. l'avocat général Bédarrides.

Conformément à ces conclusions, et après délibéré, la cour a rejeté le pourvoi.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES

MESSAGERIES A VAPEUR

PARIS, 60, RUE DE LA VICTOIRE

(Circulation des locomotives avec des trains de voyageurs et marchandises sur les routes ordinaires).

STATUTS DE SOCIÉTÉ ANONYME.

Capital social: 25 millions de francs. Actions de 500 francs.

La Compagnie est autorisée à établir ses services sur 60 lignes les plus productives.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION: M. le baron de Vincent (C. N.), sénateur. INGÉNIEUR EN CHEF DU MATÉRIEL: M. Serret, ancien ingénieur du matériel au chemin de fer d'Orléans.

Émission par séries de cinq millions.

Bénéfice assuré: devant s'élever jusqu'à 25 0/0 du capital.

Exemple: Une ligne de chemin de fer départementale de 45 kilomètres coûterait 5 millions. — Produit 2 ou 3 0/0.

Son établissement en messageries à vapeur coûterait 400,000 francs.

Le même produit devient, dès lors, plus de 25 0/0.

Voici enfin une affaire française! Une entreprise sérieuse, pratique, d'utilité générale, honnête, s'exécutant sous les yeux des actionnaires, servant directement leurs intérêts et leur assurant des bénéfices considérables.

ON SOUSCRIT (A PARIS: au siège de la Société, 60, rue de la Victoire. DANS LES DÉPARTEMENTS: chez tous les banquiers.

VERSEMENTS: 50 francs en souscrivant. 75 fr. après répartition.

Les autres versements plus tard, au fur et à mesure des besoins de la Société, à des intervalles au moins de trois mois et sans pouvoir appeler plus de 125 francs chaque fois.

GUÉRISON de la PHTHISIE PULMONAIRE et de la bronchite chronique.

A l'aide d'un traitement nouveau. — Brochure in-8° de 112 pages, 6° édit., par le docteur Jules Boyer. On reçoit franco cet ouvrage, en adressant 1 fr. 50 c. à l'éditeur A. Delahaye ou à l'auteur, 174, boulevard Magenta, à Paris.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, suppression, maigreur, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 69,000 cures rebelles à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, etc., etc. Elle convient également comme nourriture aux enfants et

économise mille fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Du Barry et C^e, 26, Place Vendôme, à Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. — La Revalessière chocolatée aux mêmes prix.

L'UNIVERS

Journal politique quotidien, grand format à six colonnes.

Rédacteur en chef: M. Louis VEULLOT.

Abonnements: Edition Quotidienne: trois mois, 18 fr.; six mois, 34 fr.; un an, 66 fr.

Edition demi-Quotidienne: trois mois, 10 fr.; six mois, 19 fr.; un an, 36 fr.

Bureaux, Paris, 10, rue des Saints-Pères.

Toutes les maladies de l'estomac, toutes celles des intestins, du foie, les rhumatismes, les darts, les constipations habituelles, opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., sont radicalement guéris par l'emploi de la GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ DE DIDIER. Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux. 40 années d'un succès sans exemples, plus de 200,000 cures authentiquement constatées justifient la popularité universelle de cet incomparable médicament et son incontestable supériorité sur toute les médications connues.

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, 20.

LA GAZETTE POUR TOUS paraît toutes les semaines en livraison de 16 à 20 pages à colonnes. Tout nouvel abonné reçoit gratuitement, à titre de prime, les 26 premiers numéros de la publication formant un fort volume grand in-8° de 500 pages à colonnes. — Abonnements: un an, 4 fr. 20; en un bon poste, ou timbres-postes (avec 20 c. en plus). Adresser à M. Gérardin, boulevard du Prince-Eugène, 180, à Paris. — (On peut souscrire pour 6 mois, au prix de 1 fr. 60, sans droit à la prime.

— C'est en visitant l'Usine de Noisiel, spécialement consacrée à la fabrication du CHOCOLAT-MENIER, qu'on peut se rendre compte des soins inusités à la préparation de cet aliment:

Cacaos de 1^{er} Choix achetés directement dans les pays de production par des agents spéciaux, ou provenant en partie des plantations du VALLE-MENIER, au Nicaragua.

Machines hydrauliques et à vapeur, d'une force de 200 chevaux, outillage considérable de machines broyeuses de différentes formes, tout en granit, faites exprès dans les dépendances de l'Usine.

Ateliers où les cacaos sont choisis et triés avec le plus grand soin.

Vastes emplacements où le chocolat est refroidi sur des tables de marbre.

Chemin de fer mettant tous les ateliers des divers bâtiments en communication.

Personnel de plus de 300 ouvriers, hommes et femmes, employés au triage des cacaos et à leur torréfaction, au broyage et au pesage du chocolat, au plaçage des tablettes et à la mise en caisse, chaque jour, de 8 à 10,000 kilogrammes.

Comme on le voit, rien n'a été négligé pour que le CHOCOLAT-MENIER soit préparé dans des conditions exceptionnelles qui permettent d'offrir au consommateur, à un prix modéré, un produit excellent que personne ne peut faire meilleur.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Montcuq.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 28, de Lomlie à Villefranche, partie comprise sur le territoire de la commune de Montcuq.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Montcuq donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun, n° 28, de Lomlie à Villefranche, partie comprise sur le territoire de la commune de Montcuq, présenté par Monsieur l'Ingénieur en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au moins, du vingt-huit avril au cinq mai mil huit cent soixante-sept, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Montcuq, le vingt-sept avril mil huit cent soixante-sept.

Le Maire, Signé: TACHARD.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Bétille, avoué à Figeac.

Le 49 mai prochain, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M^e Tracy, notaire à Bretenoux, commis à cet effet, aura lieu la vente aux enchères, en cinq lots, des immeubles appartenant aux mineurs Benne. Ces biens forment cinq lots. Mise à prix du premier lot, 900 fr.; — du deuxième lot, 900; — du troisième lot, 300 fr.; du quatrième lot, 700 fr.; — du cinquième lot, 300 fr.

Failite Lygare, père et fils. Vérification des créances fixée au 9 mai prochain.

Le plan des alignements de la route départementale, n° 7, de Figeac à Limogne, dans la traverse de Cajarc, est déposé depuis le 25 avril à la mairie de Cajarc, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

(Extrait du Mémorial de Figeac, n° 460).

L'ÉTENDARD

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN PARAIT DEPUIS LA FIN DE JUIN.

Rédacteur en chef: AUGUSTE VITU

Bureaux: 8, rue des Vieux-Augustins, 8, à Paris. ABONNEMENT D'UN AN 54 fr. pour Paris. — Départements, 60 fr.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris: Un an, 52 fr. (au lieu de 64 fr.) Six mois, 26 fr. (au lieu de 32 fr.) Trois mois, 13 fr. (au lieu de 16 fr.) Un mois, 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Au moment où nous mettons sous presse, le courrier de Paris n'est pas encore arrivé.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU

PHOSPHO-GUANO

GALLET, LEFEBVRE ET C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS.

A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔT DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, chez MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel et fils, à Cahors; Domergue, à Figeac.

PHARMACIE LACOMBE DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSÉS A CAHORS

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE

SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.

PRIX DU TOPIQUE, 1 fr. 50 c.

Liquueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE

Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! Guérison prompte et sans trace des élnutes, écorchures, piqures, darts, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

Engrais Boutin Admis à l'Exposition universelle de 1867.

Diminution des frais, augmentation des récoltes.

Toutes les qualités de L'ENGRAIS BOUTIN ont été constatées par une commission officielle nommée par ordre de S. E. M. Rouher, alors ministre de l'Agriculture, et par mille certificats de grands propriétaires français et étrangers.

40 francs d'engrais suffisent pour un hectare.

Succursale à Cahors, chez M. Lapparra, boulevard Nord, maison de Fontenille.

A LOUER

1^o UN APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE

2^o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GULLIQU

FÉCONDATEUR AGRICOLE

Produit précieux et indispensable aux agriculteurs, horticulteurs, jardiniers, pépiniéristes, etc., s'emploie tous les mois de l'année; se vend chez MM. les épiciers, grainetiers, débutants de tabac, etc. (Lisez le journal du 9 février). Seul fabricant, L. MONNET, 40, rue Notre-Dame des-Victoires, à Paris. On désire avoir un concessionnaire dans chaque arrondissement.

A VENDRE

OU A LOUER

LE CAFÉ DU COMMERCE

A Luzech (Lot), sur le Canal

Maison et Etablissement. — Clientèle excellente. — Ameublement complet, avec BILLARD.

S'adresser à M. Alibert, aîné, propriétaire, qui donnera toute facilité pour le paiement.

Trois mois 46 fr.

Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

édacteur en chef: A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

MAUX DE GORGE

Inflammation de la Bouche

PASTILLES

DETHAN

AU SEL DE BERTHOLLET

(Chlorate de potasse)

Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, érythèmes, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.

DÉPÔTS: A Paris, pharmacie DETHAN, sub. S-Denis, 90. A Cahors, chez M. Dug, pharmacien.

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la

PYRÉTRINE LAHAUSSAIS

1 fr. 50 le flacon

A Cahors, Pharmacie centrale, VIAL.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU